



Et si on arrêta de se faire peur !

Depuis plusieurs jours, vous recevez par mail ou dans vos bannettes des tracts, vous expliquant, la main sur le cœur, qu'il faut voter « **non** » au référendum sur la prime à l'intéressement.

Alors cessons les contrevérités et rétablissons les choses !

Oui, cela ne peut être qu'un plus financier en 2022 ! Cela ne remplacera jamais une augmentation de salaire que TOUTES les OS portent chaque année lors des négociations « **NAO** »,

Oui, au quotidien, nous connaissons déjà tous ces indicateurs COLLECTIFS, alors profitons-en pour les faire transformer en prime,

Oui, ces objectifs COLLECTIFS sont atteignables,

Oui, cette prime d'intéressement existe dans d'autres services publics, alors pourquoi pas chez nous !,

Oui, cette prime a été construite à partir d'un budget contraint (18 Millions d'Euros) et sur des règles strictes de l'URSSAF,

Oui, si vous votez « contre » et que l'accord est rejeté, les 18 Millions d'euros retourneront dans les caisses de l'Etat,

Oui certaines périodes d'absences 2021 viendront impacter le montant de la prime intéressement versée en 2022 comme c'est déjà le cas pour l'allocation vacances,

Oui cet accord d'intéressement sera aussi un plus pour les agents du Statut 2003 qui perçoivent déjà une prime collective (abondement budgétaire supplémentaire),

Oui comme sur tous les sujets importants, nos organisations syndicales prennent leurs responsabilités et assument les accords qu'elles signent afin de vous garantir des conditions satisfaisantes,

Oui, le référendum est un dispositif légal qui fait peur aux Organisations Syndicales FO / SNU / CGT.

Mais VOUS, n'ayez pas peur, et votez massivement « OUI » au référendum sur la prime à l'intéressement !